

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDUROKID



MOTO-CLUB: CHALAIS MOTO CLUB

E-MAIL: audrey-dubois@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 63 70 40 46

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Audrey BOURDIER

N° D'ÉPREUVE FFM: 658

DATE: Samedi 30 août 2025

LIEU: Chez Bertin 16480 CHATIGNAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Claude BRONSZEWSKI	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Pierre BREHIER	Licence : 225025
Membre du Jury	Maxine GABET	Licence : 361652
Membre du Jury	Patrick BUGÉAT	Licence : 239793
Commissaire technique responsable	Lucien BOUTROIX	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Ligue	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Poussins garçons	7	10	65cc	
Benjamins garçons	9	10	90cc maximum	
Minimes garçons	11	12	85cc 2T - 150cc 4 T maximum	
Cadets garçons	13	15	85cc - 150cc 4T maximum	
Cadets garçons	13	15	125cc 2T - 150cc 4T maximum	
Espoirs garçons	13	16	125cc 2T - 150cc 4T maximum	

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	4 maximum	6 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 60 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 30 min	≥ 30 min	Libre

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDUROKID

CHALAIS MOTO CLUB
audrey-dubois@orange.fr
06 63 70 40 46

658
Samedi 30 août 2025
Chez bertin 16480 CHATIGNAC

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Audrey BOURDIER

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Claude BRONSZENSKI	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Pierre BREHIER	Licence : 225025
Membre du Jury	Maxime GABET	Licence : 361652
Membre du Jury	Patrick BUGEAT	Licence : 239793
Commissaire technique responsable	Lucien BOUTROIX	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Ligue	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

	7	10	65cc
Poussins filles			
Benjamins / Minimes filles	9	12	85cc 2T maxi - 150cc 4T maxi
Cadets / Espoirs filles	13	18	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	4 maximum	6 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 60 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 30 min	≥ 30 min	Libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Son TA MINH
 Nombre de secouristes 4
 Hôpital le plus proche Hôpital du Sud Charente Barbezieux
 Nombre d'ambulance(s) 1
 Temps de trajet (en min) 22 minutes

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Adresse Chez Bertin 16480 CHATIGNAC

NOMBRE DE PARTICIPANTS 160

Caractéristiques :

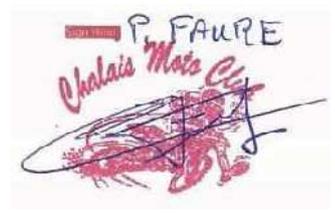
Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- 1
 Longueur de la boucle ----- 8650
 Nombre de spéciale(s) ----- 1
 Longueur de la spéciale ----- 6450

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
 En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 16/05/2025



VISA DE LA LIGUE

DATE: 30/05/2025



VISA DE LA FFM

DATE: 03/07/2025
 NUMÉRO: 25/0692

